

MESSAGE
Séance du Conseil général du 28 novembre 2018

Objet :
Foyer St-Vincent - budget d'investissements 2019
Demande de crédit d'investissement de 78'980.--



Descriptif de la demande :

Les investissements 2019 visent principalement à remplacer les objets de plus de 10 ans qui ne sont plus réparables (machine à laver, lave-vaisselle, station fer à repasser, etc...), à investir dans du matériel lié à l'intendance et posant un problème important de sécurité tant pour le résident que pour le collaborateur.

Les détecteurs incendie et l'ascenseur doivent être remis aux normes sans délai.

Les investissements 2019 du montant susmentionné sont divisés en 2 colonnes, l'une est de l'ordre de l'investissement dont la prise en charge est exclusivement liée au Foyer. La deuxième répond aux règles FIFFINE et sont « remboursés » à travers les frais financiers avec un décalage et suivant un amortissement et un intérêt bien précis.

Le Foyer St-Vincent sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'investissement de Fr. 78'980.-

Financement :

Par emprunt bancaire : Fr.78'980.-

Frais financiers :

Intérêts estimatifs 2 % : Fr. 1'579.60

Amortissement 15 % : Fr. 11'847.-.

Charges annuelles : Fr. 13'426.60